

## TITRE(S) VISE(S)

- Attestation de formation et de succès le cas échéant, à l'enseignement médical - Niveau II menant au certificat correspondant (habilitation)

## TEXTE(S) DE REFERENCE

- [Arrêté du 29 juin 2011 modifié](#), relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage
- Fiche RNCP : [RS 5924](#)

## FINALITE(S), OBJECTIF(S) DE LA FORMATION

- Réduire le facteur risque humain, sauver des vies
- Par un apport de connaissances théoriques et pratiques, la réalisation d'exercices simulés, le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation, de dispenser, d'assurer les premiers secours en équipe-mer, de veiller à l'hygiène et à la prévention des risques à bord, de porter les soins élémentaires, d'organiser les soins à bord en étroite collaboration avec le médecin du CCMM lors de consultation télémédicale, de prendre en charge un blessé, un malade en attendant, si le cas s'avère nécessaire, la prise en charge du blessé ou malade par une équipe qualifiée et son évacuation vers une structure de soins médicalisée appropriée

## PUBLIC(S) CONCERNE(S), CONDITION(S) D'ADMISSION, PREREQUIS FORMATION

- Toute personne désignée pour dispenser ou pour assurer la responsabilité des soins médicaux à bord, en l'absence d'un médecin embarqué, sur tous navires armés avec un rôle d'équipage de J.B. inférieure à 500 UMS et ne s'éloignant pas à une distance supérieure à 200 milles des côtes
- Vous êtes en situation de handicap, merci de vous rapprocher de la référente handicap du CEFM qui analysera votre demande et vos besoins d'accompagnement : [isabelle.riou@cefcm.fr](mailto:isabelle.riou@cefcm.fr)

## DUREE(S), MODALITE(S) DE FORMATION, EFFECTIFS (SEUILS) PAR SESSION

- **50 h**, mixte d'apports théoriques et de travaux pratiques
- Formation dispensée en centre, en présentiel, dans une salle de formation équipée du matériel pédagogique requis : trousse de secours, mannequins, défibrillateurs, téléphone, VHF, dotations médicales embarquées (*dotations réglementaires division 217*) ...
- Possibilité en INTRA
- de 8 à 16 stagiaires (maximum)

## PROGRAMME DE LA FORMATION

- Formation composée de 4 U.V. (unités de valeur) :
  - U.V.- PSEM (premiers secours en équipe-mer) de 35 h
  - U.V.- HPR (Hygiène et prévention des risques) de 3 h
  - U.V.- SE (Soins élémentaires) de 5h
  - U.V.- AMMCT 2 (Aide médicale en mer – consultation télémédicale de niv. 2) de 7 h

## CONDITIONS DE DELIVRANCE DE L'ATTESTATION & DU TITRE CORRESPONDANT

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n° 2015-1575
- Avoir suivi et participé à la formation
- La formation est attestée lorsque le (la) candidat(e) a démontré qu'il (elle) a atteint la norme de compétence minimale requise au tableau A – VI/4.2 (code STCW 2010)
- Formation soumise à un recyclage quinquennal

## CONTENU DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT MEDICAL – Niveau II	
U.V.	Contenu
<b>UV – PSEM</b> Premiers Secours en Equipe-Mer <b>(35h)</b> <i>composé des modules PSE 1 et PSE 2</i>	<b>La chaîne de secours</b> : l'équipe de secouristes à bord, le rôle des centres opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS), du centre de consultation médicale maritime (CCMM) ; <b>Les bilans</b> ; <b>Protection et sécurité</b> : protection individuelle de l'intervenant, sécurité sur intervention, dégagements d'urgence ; <b>Les urgences vitales</b> : l'arrêt cardiaque chez l'adulte, la réanimation cardio-pulmonaire adulte, la défibrillation automatisée externe ; la détresse circulatoire, les hémorragies externes et extériorisées ; détresse neurologique, perte de connaissance, position d'attente adaptée ; la détresse respiratoire, l'obstruction brutale des voies aériennes par un corps étranger, la ventilation artificielle avec matériel, l'oxygénothérapie ; <b>Malaises et affections spécifiques</b> : crise convulsive généralisée, crise d'asthme ; <b>Traumatismes</b> : brûlures, plaies, traumatisme du dos ou du cou, traumatisme des membres, immobilisation ; <b>Atteinte circonstancielle</b> : l'hypothermie par immersion, intoxications, noyade ; <b>Relevage et brancardage d'une victime</b> avec utilisation du matériel spécifique sur un navire (plan dur avec matériel de contention et harnais, gouttière de type Bellisle, etc..) ; Cas concrets de synthèse
<b>UV – HPR</b> Hygiène et Prévention des Risques <b>(3h)</b>	<b>HPR 1</b> - Prévention des risques professionnels maritimes
	<b>HPR 2</b> – Hygiène à bord : hygiène individuelle et collective et prévention du tabagisme, de l'alcoolisme, de la consommation de drogue à bord
	<b>HPR 3</b> – Prévention des risques spécifiques : noyade, coups de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins toxiques ...
<b>UV – SE</b> Soins élémentaires <b>(5h)</b>	<b>SE 1</b> – 1h30 : Savoir respecter les règles d'asepsie, savoir nettoyer une plaie et utiliser un antiseptique, poser des bandelettes ou agrafes à suture, effectuer un pansement
	<b>SE 2</b> – 1h30 : Savoir mesurer le pouls radial, la pression artérielle, l'oxymétrie pulsée, la température corporelle, effectuer une analyse d'urines avec bandelette réactive multi-paramètres, mesurer la glycémie sur sang capillaire avec bandelette réactive
	<b>SE 3</b> – 2h00 : Savoir utiliser le matériel d'aspiration à mucosités,,administrer un médicament en pulvérisation orale, inhalation, nébulisation, savoir préparer une injection parentérale, effectuer une injection sous-cutanée et intramusculaire, utiliser une seringue auto-injectable, utiliser les guides médicaux de bord, assurer la maintenance et le rangement d'une dotation B
<b>UV – AMMCT 2</b> Aide médicale en mer – consultation télé-médicale de niveau 2 <b>(7h)</b>	<b>AMMCT 2.1</b> (3h) : Organisation des soins à bord des navires – Aide médicale en mer Les conditions de pratique des soins à bord et de recours à un médecin Les rôles respectifs de chacun (capitaine, responsable des soins, médecins du CCMM) L'organisation de l'aide médicale en mer et les procédures de consultation télé-médicale La procédure d'une évacuation sanitaire La gestion et utilisation de la dotation médicale de bord (dotation B) <b>AMMCT 2.2</b> (4h) : Travaux pratiques sur la prise en charge d'un blessé, d'un malade Savoir pratiquer un bilan détaillé des fonctions vitales, évaluer la gravité, savoir pratiquer un examen lésionnel, savoir examiner un malade, cas concrets avec simulations globales de consultations télé-médicales

### INTERVENANT(S)(ES)

- Formateur(trice)s qualifié(e)s PSE 1 / PSE 2 (titulaires PS) - (UV PSEM)
- Formateur(trice)s, Infirmier(ère)s ou médecins des gens de mer habilité(e)s (U.V. HPR et UV SE)
- Intervention et organisation de l'UV- AMMCT 2 par le CCMM de Toulouse (centre de consultations médicales maritimes)

### DATES, HORAIRES, & SITES DE FORMATION

- Consulter le calendrier des formations sur notre site ou nous contacter

### TARIF ET FINANCEMENT

- Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre cas ...)